

# CHARTRE DIOCÉSAINNE DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

*Le diocèse de Strasbourg adopte cette charte de sobriété énergétique pour les raisons suivantes :*

- participation à la lutte contre le dérèglement climatique
- solidarité avec l'ensemble de la société,
- réduction des dépenses de fonctionnement

Cette charte correspond à une des applications pratiques de l'encyclique Laudato Si ! Ces mesures sont dues à l'augmentation du prix de l'énergie (gaz et électricité) et elles permettront si elles n'ont pas encore été prises de limiter l'impact sur le changement climatique

## Bâtiments non résidentiels (Bureaux paroissiaux ou à l'archevêché – maisons diocésaines...)

- Respecter la législation en vigueur : la température à l'intérieur des locaux n'excède pas 19°
- Ne pas chauffer les escaliers et couloirs.
- Fermer les portes et fenêtres des pièces chauffées.
- Pour l'aération de pièces, fermer les radiateurs.
- Réduire les heures de chauffe en mode journée en concentrant le travail et les personnes. (temps et espace)
- Sont interdits les chauffages d'appoint.
- Maintenir les bureaux à 16° les fins de semaines quand ils ne sont pas utilisés.
- Baisser les thermostats à la fin d'une réunion et vérifier régulièrement (soir, fin de semaine)
- Proscrire le mode « veille » des ordinateurs, photocopieurs et box Internet, etc. Il faut éteindre les appareils.
- Éteindre les lumières dans les locaux non utilisés.
- Supprimer l'utilisation de l'eau chaude pour l'usage courant (mains...). L'utilisation de gel hydroalcoolique permet de maintenir une hygiène correcte.

## Églises paroissiales (les conseils de fabrique en collaboration avec les EAP)

- Étudier la pertinence des lieux de célébrations dominicales (fréquentation, volume à chauffer, qualité du chauffage, énergie...). Vérifier s'il est pertinent de fermer telle ou telle église inchauffable le temps de l'hiver et privilégier une église qui puisse accueillir l'assemblée dans de bonnes conditions hivernales.
- Adapter le lieu de la célébration en semaine aux personnes présentes (Salle paroissiale, sacristie...) pour ne pas avoir à chauffer des volumes inadaptés.
- Réduire la température des églises de quelques degrés par rapport au passé. Il s'agit de tempérer et non pas de chauffer ! Rappel : le diocèse de Freiburg im Brisgau impose dix degrés...
- Concentrer les heures d'utilisation des bâtiments culturels afin d'optimiser le chauffage (messe dominicale suivie d'un concert d'aveugles, funérailles et messe du jour, etc.).
- En lien avec les municipalités, éteindre l'éclairage et illuminations extérieurs des églises (Sauf cas de sécurité).
- Mettre hors gel (pas moins de 3-4°) les églises non utilisées

- Vérifier régulièrement le taux d'humidité pour ne pas mettre le patrimoine en danger.
- Facturer aux organisateurs les frais de chauffage et d'éclairage au prix réel et non plus au forfait pour les concerts. Messieurs les curés sont invités à discerner l'acceptation des concerts selon les critères énoncés dans cette charte.

### Transport et déplacements

Pour les déplacements, privilégier le co-voiturage, les transports en commun, la bicyclette, etc. le plus possible.

### Communication

- Informer les fidèles et les visiteurs du contexte énergétique d'aujourd'hui (coût, pénurie et impact écologique) et les inviter à s'habiller plus chaudement pour aller à l'église.
- Mobiliser tous nos canaux d'information : site internet et réseaux sociaux, affiches devant et dans l'église (affiches, flyers), lettre paroissiale, conférence de presse,
- Inciter les paroissiens à venir avec un plaid ou un coussin de la maison.

### Étude et investissement

Nous pensons qu'au nom de la sobriété joyeuse à choisir dans notre consommation, il serait préférable de :

- Mener une réflexion locale pour une évolution du mode de chauffage et d'éclairage (passage à la LED, minuterie...)
- Améliorer l'isolation des foyers paroissiaux, presbytères, églises, chapelles...
- Étudier la possibilité de valoriser la toiture des bâtiments (églises, presbytères) en créant des installations de production d'énergie solaire photovoltaïque (pourquoi pas sur le modèle des centrales citoyennes, et/ou en lien avec les municipalités)
- Étudier la possibilité d'acheter des coussins pour les bancs.

### Durée

- Ces mesures portant sur le chauffage s'appliquent depuis la solennité de la Toussaint 2022 au dimanche des rameaux.
- Pour les autres questions, un travail en Conseil des Affaires Temporelles (CDAT) sera mené dans les prochaines semaines.

### ***Pour finir ... une citation :***

***« La conscience de la gravité de la crise culturelle et écologique doit se traduire par de nouvelles habitudes. »***

***Pape François n° 209 Encyclique Laudato Si'***

### Informations – Pour aller plus loin et vous accompagner :

- L'équipe « mission diocésaine à l'écologie intégrale » et le réseau Eglise verte :  
☎ 06 31 22 97 30 – [laudatosi@diocese-alsace.fr](mailto:laudatosi@diocese-alsace.fr)
- <https://www.egliseverte.org/>
- <https://www.alsace.catholique.fr/services-mouvements/laudato-si/>
- Contact à l'archevêché : [j-l.lienard@archeveche-strasbourg.fr](mailto:j-l.lienard@archeveche-strasbourg.fr)